

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 2e/42-06
Séance du 13 AVR. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 AVR. 2006

ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 donnant délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention au titre des aides en faveur du tourisme,
- VU la délibération n° 2006/I-2ème/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue une aide totale de 92 360 € en faveur de seize offices de tourisme et syndicats d'initiative associatifs, selon la répartition annexée au rapport ;
- ❖ Précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental .

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 AVR. 2006
Publication 21 AVR. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions